

**Discipline Endurance****Système de points (par départ/couple)****1. Points pour CEI's**

Km	Points
2 x 90 ou 120	2
140	3
160	5

2. Différence d'altitude (non cumulable)

Jusqu'à 400 Meter	1
Jusqu'à 800 Meter	2
À partir de 801 Meter	3

3. Participants (non cumulable)

Jusqu'à 30 participants	1
Jusqu'à 40 participants	3
Jusqu'à 60 participants	5
À partir de 60 participants	7

4. Vitesse (non cumulable)

Jusqu'à 15 km/h	1
Jusqu'à 16 km/h	2
Jusqu'à 17 km/h	3
À partir de 18 km/h	4

5. Dernier tour = tour le plus rapide

Non	0
Oui	4

Le système de points évalue le dernier CEI 3* de la période de qualification (2 ans) ainsi que la course de sélection convenue avec l'athlète.

Ce système de points entre en vigueur après une course terminée avec succès, peut être adapté si nécessaire et constitue, conformément à l'art. 3.4 du règlement COSEL, un critère pour les sélections définitives.

Parmi les critères de décision pour la sélection figurent en outre les points suivants :

- Forme et état de santé du cheval lors du contrôle vétérinaire effectué par le vétérinaire d'équipe à l'occasion du week-end de sélection
- Aptitude au travail en équipe, attitude professionnelle, respect des directives, résistance mentale de l'athlète
- Condition physique et état de santé de l'athlète
Prise en compte des résultats des tests sportifs ainsi que de l'évaluation de l'entraîneur·e sportif·ve pour l'appréciation :
- Insuffisant 0 point
- Limite suffisant 1 point
- Suffisant 2 points
- Suffisant – Bon 3 points
- Bon 4 points
- Bon – Très bon 5 points
- Très bon 6 points
- Niveau de formation du cheval
- Insuffisant 0 point
- En bonne voie 1 point
- Bon 2 points
- Très bon 3 points
- Compétences équestres
- Insuffisant 0 point
- En bonne voie 1 point
- Bon 2 points
- Très bon 3 points
- Tous les résultats actuels jusqu'à la date de sélection
- Aucun abandon en CEI au cours des 48 derniers mois 2 points
- Aucun abandon en CEI au cours des 24 derniers mois 1 point
- Abandons en CEI au cours des 24 derniers mois 0 point
- Présence aux manifestations de formation et sportives
Conformément au concept de sélection (année en cours et année précédente)
- Exigences remplies 4 points
- Exigences non remplies 0 point
- Inscriptions et désinscriptions dans les délais pour toutes les manifestations
- Exigences remplies 2 points
- Exigences non remplies 0 point

La COSEL est habilitée à prendre en compte ces critères généraux dans tous les cas lors de la décision de sélection. Le respect des limites de performance définies ne confère aucun droit à la sélection en tant que membre de l'équipe ni à la participation à la compétition concernée.

Approuvé par la COSEL Endurance en novembre 2025.